

Conseil municipal du lundi 8 septembre 2008

Le huit septembre deux mille huit, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, maire. Tous les membres étaient présents sauf Madame Josiane RUFFION absente excusée procuration à Monsieur Bernard BONNOT, Monsieur Roland DEMESMAY absent excusé procuration à Monsieur Bertrand ASTRIC, Madame Wilma SINA-AUCANT absente excusée procuration à Madame Isabelle VEYRY.

Madame Isabelle BASTIEN a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil du 7 juillet 2008 n'appelle pas d'observations particulières. Il est validé comme tel par le conseil municipal.

Classement de la parcelle cadastrée ZB n°422 dans le domaine public communal :

Le Maire expose que suite à la réalisation des travaux de voirie pour la ZA "Sur les Craies", il y a lieu d'intégrer cette nouvelle voie dans le domaine communal public.

Il présente le projet de classement dans le domaine public communal de la parcelle ZB n°422 sur une longueur de 150 mètres. Il propose de nommer cette voie: "Rue des Craies".

Le maire précise qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une enquête publique puisque le classement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le projet en question.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 141-3 du Code de la voirie routière modifié par la loi N°2004-1343 du 9 décembre 2004 art 62 II,

Accepte, à l'unanimité

1. Le classement de la parcelle ZB n°422 est adopté conformément au plan joint.
2. Le tableau des voies communales sera mis à jour en conséquence.
3. La publicité de cette délibération sera assurée par les soins du Maire dans les formes réglementaires habituelles.
4. Les copies de cette délibération et du plan de classement seront transmises au centre des impôts fonciers, conformément aux dispositions du décret du 19 décembre 1994.

Périmètre de protection de l'église : résultat de l'enquête publique

Le Maire de Boussières rappelle que la Loi "Solidarité et Renouvellements Urbains" de décembre 2000 permet de modifier les périmètres de protection autour des monuments historiques; la modification intervient sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France.

Le Maire précise au conseil municipal qu'un dossier de périmètre de protection autour de l'église a été réalisé, que ce dossier a été soumis à enquête publique durant 32 jours consécutifs du 21 mai 2008 au 21 juin 2008.

Il présente le dossier à approuver, lequel comporte un rapport de présentation qui justifie les nouvelles limites du périmètre de protection, et un document graphique sur lequel sont reportés le nouveau et l'ancien périmètre.

Le conseil municipal,

Vu les articles R.121-1, R123.15 et R123-19 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L.621-30-1 du Code du patrimoine,

Vu la délibération du conseil municipal du 07/01/08 acceptant le projet de Périmètre de Protection Modifié (PPM) autour de l'église,

Vu l'arrêté du Maire n° 20080425 du 25/04/2008 prescrivant l'enquête publique relative à la modification du périmètre de protection autour du monument historique (PPM),

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du Commissaire enquêteur datés du 4 juillet 2008,

Considérant que le dossier de modification du périmètre de protection autour du monument historique (PPM) tel qu'il est présenté au conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10 du Code de l'urbanisme,

Vu le dossier à approuver,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide **d'approuver à l'unanimité** le périmètre de protection modifié (PPM) autour de l'église.

Le dossier du périmètre de protection modifié approuvé est annexé à la présente délibération, laquelle est transmise à Monsieur le Préfet du Département du Doubs et à Monsieur l'architecte des Bâtiments de France.

Participation de communes au feu d'artifice du 13 juillet 2008 :

Le Maire rappelle que les communes membres du comité des fêtes, à savoir Abbans-Dessus, Boussières, Busy, Torpes et Vorges-les-Pins, ont décidé de s'associer au feu d'artifice intercommunal et se sont engagées à participer aux frais du feu d'artifice à hauteur de 1 € par habitant.

Commune de :	Nombre d'habitants	Participation par habitant	Total à régler
Boussières	1061	1 €	1061 €
Torpes	724	1 €	724 €
Busy	490	1 €	490 €
Vorges-les-Pins	440	1 €	440 €
Abbans Dessus	278	1 €	278 €

Le Maire propose de régler l'intégralité de la facture et d'émettre pour chaque commune un titre de recettes correspondant.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité et** charge le maire d'émettre les titres de recettes correspondants.

BP Général : transfert de crédits de l'article 2315 opération n°34 « agrandissement de la MPT » à l'article 2315 opération n°37 « Chemin de Thoraise » :

Le Maire rappelle la délibération du 2/06/2008 par laquelle le conseil municipal avait décidé de participer financièrement aux travaux de voirie réalisés sur la commune de Thoraise. La réglementation comptable impose d'amortir les participations entre communes. La durée d'amortissement peut varier de 5 ans à 15 ans.

Le Maire propose d'amortir la participation à ces travaux sur une durée de 5 ans.

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité**.

Pour pouvoir débiter l'amortissement sur l'exercice 2008, il convient d'ouvrir les crédits de la manière suivante :

- Transfert de 2 200 € de l'article 2315 opération n° 34 (les crédits ouverts à l'opération passeront ainsi de 33 000 € à 30 800 €) à l'article 2315 opération n°37 (les crédits ouverts à l'opération passeront ainsi de 28 200 € à 30 400 €)
- Recettes à l'article 280414 / 040 opération n° 37 : 2 200 € équilibré par une dépenses au chapitre 021 de 2 200 €
- Recettes à l'article 6811 / 042 de 2 200 € équilibré par une dépense au chapitre 023 de 2 200 €

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité**.

Participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Ce fonds, mis en place en 1991, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant.

La participation pour la commune s'élève à 674,21 €

Le Maire demande au conseil de statuer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide à l'unanimité** de participer au FSL.

Participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en difficulté (FAAD) :

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

Ce fonds, mis en place en 1990, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,30 € par habitant.

La participation pour la commune s'élève à 318,30 €

Le Maire demande au conseil de statuer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide à l'unanimité** de participer au FAAD.

Désignation d'un délégué titulaire de la commune au SIVOM de Boussières :

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Monsieur Michel POULET, en tant que délégué de la commune du SIVOM de Boussières. Il convient donc de désigner un remplaçant.

Le conseil municipal procède à l'élection d'un nouveau membre.

Monsieur Bertrand ASTRIC **est désigné par 14 voix pour et une abstention**, délégué titulaire de la commune au SIVOM de Boussières.

Désignation d'un nouveau délégué suppléant de la commune au SIVOM de Boussières :

Le Maire expose que du fait qu'il a été désigné comme délégué titulaire pour la compétence entretien général au SIVOM de Boussières, il convient d'élire un nouveau délégué suppléant pour cette compétence.

Le conseil municipal procède à l'élection d'un nouveau membre.

Monsieur Rémy MICHON **est désigné par 14 voix pour et une abstention**, délégué suppléant de la commune au SIVOM de Boussières.

Convention de fourrière avec la SPA (Société Protectrice des Animaux) :

Le Maire donne lecture d'une convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière avec la SPA.

Cette convention a pour but d'assurer le service de fourrière à la place de la commune moyennant une participation financière de 0.15 euros par habitant et par an avec un forfait minimum de 45 euros, soit 159.15 €.

Le conseil municipal **autorise le Maire** à signer la convention correspondante avec la SPA.

Transport scolaire Boussières /collège de Saint-Vit : convention avec le Conseil Général du

Doubs :

Le Maire expose que la mise en place de nouveaux bus pour le transport des enfants de Boussières au collège de Saint-Vit interdit les manœuvres de retournement telles qu'elles se pratiquaient à la cité du Maroc.

Il convient donc de modifier le circuit de ramassage pour que les enfants du Maroc puissent toujours bénéficier de ce service.

Cette modification implique de passer par la plaine ce qui induit des frais de transport supplémentaire.

Afin d'assurer la continuité de service, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec le conseil général.

Le conseil municipal **autorise à l'unanimité** le Maire à signer la convention correspondante.

Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et le SIVOS de Busy/ Vorges-les-Pins :

Le maire expose que le contrat temps libre signé par le SIVOS de Busy/Vorges, la CAF et la commune est arrivé à son terme le 31 décembre 2007. Suite à l'accord de principe entériné

lors de la séance du conseil municipal du 25 février 2008, il convient de renouveler ce Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui vise à poursuivre et à optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le projet de convention et autorise le maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2008-2011.

Questions diverses :

Bois :

Monsieur Bernard BONNOT adjoint en charge de la forêt présente les parcelles qui seront mises à la vente pour des bois de chauffage. Il y a un volume d'environ 300 stères de bois coupés sur différents secteurs de la commune.

Signalétique PMPC/ carrefour :

Bien qu'elle ait été validé par la DDE, le maire propose d'améliorer la sécurité de la circulation à l'intersection de la rue des Craies et de la rue des Résistants.

Pour cela, un marquage au sol et la mise en place d'un Stop seront réalisés.

Fleurissement communal :

Une réunion de concertation avec Monsieur GAUTHIER de la DDE a eu lieu sur le fleurissement communal. De nouvelles pistes intéressantes ont été évoquées pour améliorer le fleurissement sur la commune en définissant des points stratégiques de fleurissement. Monsieur GAUTHIER propose de mettre moins de fleurs et de valoriser des points spécifiques définis par la commission fleurissement. Il a également proposé de travailler avec une association d'insertion qui dispose de personnels compétents (jardiniers, paysagistes) qui peuvent être d'un appui intéressant pour aider la commission fleurissement.

La commission fleurissement prendra contact avec Monsieur GAUTHIER courant octobre pour réfléchir ensemble sur des propositions pour la saison 2009.

Les jeunes :

Les jeunes adolescents souhaiteraient un lieu pour se réunir sans gêner la population. Les jeunes proposent qu'on leur donne l'abribus situé derrière le local POULET et qu'on le mette dans un endroit tranquille. Le conseil municipal réfléchit à cette proposition qui paraît intéressante à condition de réunir toutes les conditions de sécurité nécessaires.

Crèche de Noël :

Le Maire souhaiterait la mise en place d'une crèche de Noël. Il faut réfléchir dès maintenant à l'emplacement et la création des personnages. Céline DEVANNE est chargée de suivre ce dossier. Un partenariat avec Monsieur le Curé doit être envisagé.

Journées du patrimoine :

Elles se dérouleront cette année le samedi 20 septembre avec la mise en place d'un jeu de pistes sur la commune proposant une visite du patrimoine communal avec des questions tout au long du trajet, dégustation de produits locaux, atelier de pasteurisation en fonctionnement, batterie fanfare en fin de journée.

La séance a été levée à 23h00